

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024****Date de convocation :**

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO. Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024/61 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA RESERVATION FONCIERE DE PARCELLES EN VUE DE LA REALISATION D'UNE SALLE DES MARIAGES**

Monsieur le Maire précise que la commune ne possède pas de salle permettant la réalisation de banquets. La salle des fêtes, compte tenu de sa position en cœur de ville, n'est plus louée pour éviter des nuisances de voisinage. La Catalane est communautaire, mais surtout trop grande et inadaptée pour ce type d'évènement.

Il serait donc peut-être intéressant de prévoir la construction d'une salle spécifique, dont la location permettrait de limiter l'autofinancement communal, et satisferait aux nombreuses demandes que nous avons.

Comme pour le projet d'école élémentaire, la commune ne possède aucune réserve foncière. Elle n'a également aucune possibilité de construction d'ERP, compte tenu des zones inondables qui recouvrent presque tout le territoire communal.

Le Maire souhaite donc interroger le conseil municipal sur la réservation de 3 parcelles sur la ZAE l'Ermita, en vue de réaliser une salle communale.

Sur les 17 parcelles de la ZAE, **11 (dont le macrolot prévu pour l'école) sont encore libres**. Les lots 12, 13 et 14, d'une superficie totale de 5 008 m<sup>2</sup>, pourraient être adaptés au projet détaillé ci-dessus.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**EST FAVORABLE** à la réservation des lots 12, 13 et 14 sur la ZAE l'Ermita, cédés par la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement pour un montant de 433 229 € TTC.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

